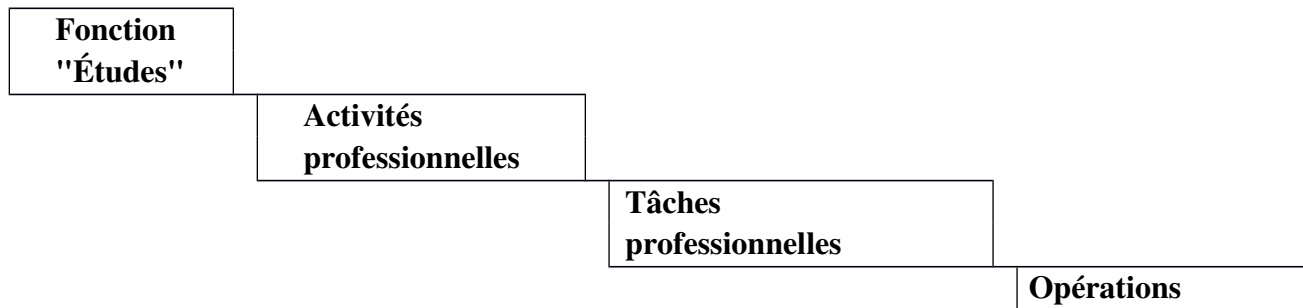


Principaux résultats d'apprentissage : (source : Référentiel du BTS Métiers de la Mode-Vêtement, Annexe Ia, p. 12-19) [Site internet Eduscol](#)

Activités et tâches professionnelles

Les activités décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du titulaire du Brevet de Technicien Supérieur. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles et éventuellement en opérations selon le schéma général ci-dessous.



ACTIVITÉS		TÂCHES PRINCIPALES
A1 CONCEVOIR et DÉVELOPPER LES PRODUITS	A1-T1	Analyser, puis interpréter et exploiter les données du styliste ou du designer dans le respect des codes de l'entreprise
	A1-T2	Établir le dossier de définition (production interne ou sous et/ou co-traitance)
	A1-T3	Concevoir les patrons et patronnages industriels en 2D et 3D
	A1-T4	Superviser la réalisation des prototypes, caractériser leurs performances, et contrôler leur conformité au cahier des charges
	A1-T5	Vérifier la conformité (physique et mécanique) des matériaux, et des accessoires au regard du cahier des charges
	A1-T6	Réaliser des essayages
	A1-T7	Concevoir la gradation à partir des tableaux de mesures normalisés ou spécifiques
	A1-T8	Établir les modifications du produit en tenant compte de la relation « produit – procédé – matériau-coût »
	A1-T9	Participer à l'élaboration de la stratégie de maîtrise de la qualité des produits

A2 INDUSTRIALISER LES PRODUITS - PRÉPARER LA PRODUCTION	A2-T1	Superviser la réalisation des gradations
	A2-T2	Choisir les procédés et optimiser les processus de fabrication des produits
	A2-T3	Déterminer les coûts prévisionnels des composants du produit
	A2-T4	Réaliser le dossier d'industrialisation
	A2-T5	Contrôler les têtes de série, caractériser leurs performances, et contrôler leur conformité au cahier des charges
	A2-T6	Organiser, enrichir et diffuser les bases de données techniques, et participer au développement de système de gestion intégrée

A3 COMMUNIQUER AVEC LES PARTENAIRES	A3-T1	Intégrer les tendances en terme de style en tenant compte des codes stylistiques de l'entreprise
	A3-T2	Participer à la veille technologique relative aux marchés, aux styles, aux produits, aux tendances, aux matériaux, aux techniques exploitables dans le champ d'intervention de l'entreprise
	A3-T3	Participer à la veille technologique relative aux procédés et processus de réalisation exploitables dans le champ d'intervention de l'entreprise
	A3-T4	Argumenter au sein d'une équipe en vue de valider une étude
	A3-T5	Assurer les échanges d'informations internes et externes concernant les processus de production et les niveaux de qualité
	A3-T6	Renseigner la traçabilité du produit dans un contexte de développement durable
	A3-T7	Échanger techniquement en langue française et anglaise

Activité A1 : Concevoir et développer les produits

Missions et objectifs

À partir du dossier du styliste et du cahier des charges fonctionnel, esthétique et technique du produit, dans le respect des contraintes environnementales, le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » est amené à :

- participer à la conception et au développement total du produit, dans le respect des réglementations ;
- assurer la veille technologique propre au champ d'action de l'entreprise ;
- rendre compte de ses travaux ;
- vérifier la faisabilité technico-économique du produit ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle.

Tâches

Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » a pour tâches de :

- T1 : Analyser et exploiter les données du styliste.
- T2 : Établir le dossier de définition du produit (production interne ou sous et/ou co-traitante)
- T3 : Concevoir les patrons et patronnages de tous les éléments du produit par l'utilisation des

techniques traditionnelles (coupe à plat/coupe par moulage) et CAO.

- T4 : Superviser la réalisation des prototypes et caractériser leurs performances, et contrôler leur conformité au cahier des charges.
- T5 : Vérifier la conformité (physique et mécanique) des matériaux, et des accessoires au regard du cahier des charges.
- T6 : Réaliser des essayages techniques.
- T7 : Concevoir les gradations à partir des tableaux de mesures normalisés ou spécifiques.
- T8 : Établir les modifications du produit en tenant compte de la relation « produit – procédé – matériau - coût ».
- T9 : Participer à l'élaboration de la stratégie de maîtrise de la qualité des produits.

Conditions d'exercice

a) Moyens et ressources :

- Dossier du styliste, pages de tendance, cahier des charges fonctionnel, esthétique et technique du produit.
- Objectifs et stratégies fixés par la direction ; projet d'entreprise.
- Moyens matériels et budgétaires propres à ses missions et adaptés à ses objectifs.
- Chaîne numérique de CAO.
- Normes et réglementations.
- Matériels d'essais.

b) Autonomie et responsabilités : [8 sur une échelle de 10]

- Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » est amené à travailler en équipe.
- Les tâches T1, T4, T6, sont à responsabilité partagée.
- Les tâches T2, T3, T5, T7, T8, et T9 sont conduites en autonomie.

c) Relations :

- Travail collectif en relation avec des partenaires externes et internes

Résultats attendus

- R1 : les analyses et les synthèses réalisées permettent de développer le ou les produits sans ambiguïté.
- R2 : le dossier de définition est établi sous forme numérique (dessins d'ensembles, dessins de définition, nomenclatures, de tous les éléments constitutifs du produit, solutions techniques optimisées, prise en compte du développement durable).
- R3 : les patronnages industriels de tous les éléments du produit sont définis numériquement.
- R4 : les prototypes réalisés sont validés.
- R5 : les essais techniques, physiques et mécaniques sont réalisés, ils permettent une confectionnabilité optimisée.
- R6 : les essayages sont réalisés dans l'objectif de qualification du ou des prototypes.
- R7 : la gradation permet de décliner dans une gamme de tailles, l'esthétisme et le bien-être des produits
- R8 : les modifications retenues permettent une optimisation du produit dans le respect du rapport coût / qualité.
- R9 : les chartes éthiques et de qualité sont prises en compte.

Activité A2 : Industrialiser les produits, préparer la production

Missions et objectifs

Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » dans le respect des contraintes environnementales, est amené à :

- superviser la réalisation des gradations ;
- élaborer les processus de fabrication industrielle ;
- vérifier et valider la faisabilité technique du processus ;
- déterminer les coûts prévisionnels des composants du produit ;
- contrôler les têtes de série, caractériser leurs performances, et contrôler leur conformité au cahier des charges ;
- réaliser le dossier d'industrialisation.

Tâches

Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » a pour tâches de :

- T1 : Contrôler les gradations réalisées dans le respect des tableaux de mesures et du bien-être.
- T2 : Choisir, spécifier et optimiser les procédés et les processus de fabrication des produits
 - ✕ Réaliser ou superviser les essais nécessaires à la mise au point des procédés.
 - ✕ Apporter des actions d'amélioration.
 - ✕ Définir les paramètres et les critères de qualité.
- T3 : Définir les coûts prévisionnels des composants du produit.
- T4 : Réaliser le dossier d'industrialisation.
- T5 : Contrôler les têtes de série, caractériser leurs performances, et contrôler leur conformité au cahier des charges.
- T6 : Organiser, mettre à jour et diffuser les bases de données techniques.

Conditions d'exercice

a) Moyens et ressources :

- Dossier de définition du produit.
- Ressources humaines, matérielles et budgétaires propres à ses missions et adaptées à ses objectifs.
- ERP (Système de gestion intégrée).
- Tableaux de mesures, normes et réglementations.

b) Autonomie et responsabilités : [8 sur une échelle de 10]

Le technicien « Métiers de la Mode - Vêtements » est amené à travailler de manière autonome ou en équipe.

- Les tâches T1-T2-T4-T5 et T6 sont à responsabilité individuelle.
- La tâche T3 est à responsabilité partagée.

c) Relations :

- Travail collectif en relation avec des partenaires externes et internes.

Résultats attendus

- R1 : la gradation permet de décliner dans une gamme de tailles l'esthétisme et le bien-être des produits.
- R2 et R3: les procédés et processus prennent en compte les contraintes techniques, qualitatives, économiques et environnementales.
- R4 : le dossier d'industrialisation est réalisé, il est établi sous forme numérique (nomenclatures, gammes, spécifications de fabrication, instructions de réglage, emploi matière, protocoles contrôle qualité...).
- R5 : les têtes de série fabriquées en tenant compte du processus sont conformes à la définition du produit.
- R6 : les bases de données sont exploitées et mises à jour en temps réel dans un environnement ERP.

Activité A3 : Communiquer avec les partenaires

Missions et objectifs

Le technicien supérieur «Métiers de la Mode - Vêtements» est amené, selon la taille de l'entreprise, à communiquer en interne avec les services recherche, développement et production et en externe avec les sous-traitants et co-traitants nationaux ou internationaux.

Tâches

Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » a pour tâches de :

- T1 : Intégrer les codes stylistiques mis en œuvre dans le cadre de l'entreprise.
- T2 : Participer à la veille technologique relative aux styles, aux marchés, aux produits, aux tendances, aux matériaux, aux techniques exploitables dans le champ d'intervention de l'entreprise.
- T3 : Participer à la veille technologique relative aux procédés et processus de réalisation exploitables dans le champ d'intervention de l'entreprise.
- T4 : Argumenter au sein d'une équipe en vue de valider une étude technique, un processus de production, une étude qualité,...
- T5 : Assurer les échanges d'informations internes et externes aux processus de production.
- T6 : Renseigner la traçabilité du produit prenant en compte l'éthique et le développement durable.
- T7 : Échanger techniquement en langue française et anglaise.

Conditions d'exercice

a) Moyens et ressources :

- Dossiers de définition et d'industrialisation.
- Ressources humaines, documentaires, matérielles et budgétaires propres à ses missions et adaptés à ses objectifs.
- Normes et réglementations.
- Bases de données techniques de l'entreprise.

b) Autonomie et responsabilités :[8 sur une échelle de 10]

Le technicien supérieur « Métiers de la Mode - Vêtements » est amené à travailler de manière autonome ou en équipe

- Les tâches T1-T2-T3-T4-T5, T6 et T7 sont à responsabilité individuelle ou partagée en fonction de la taille de l'entreprise.

c) Relations :

- Travail collectif en relation avec des partenaires externes et internes

Résultats attendus

- R1 : l'information stylistique prise en compte est conforme à l'esprit de l'entreprise.
- R2-R3 : les projets conduits prennent en compte les études de marchés et les derniers développements technologiques.
- R4 : la validation d'une étude et/ou d'un procédé et/ou d'un processus est argumentée.
- R5 : les échanges d'informations et les documents élaborés sont aptes à transmettre des données cohérentes de définitions et de production des produits.
- R6 Les informations transmises renseignent sur le cycle de vie du produit. Elles tiennent compte de la réglementation en vigueur.
- R7 : les échanges en langue française ou anglaise sont corrects et justifiés.